Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel
Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels
1 ter, avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
Suivi par : Catherine LONCLE
Tél : 01.49.55.44.92
Fax : 01.49.55.56.17
Réf. Interne :

NOTE DE SERVICE

DGER/POFEGTP/N2002-2079

Date : 24 SEPTEMBRE 2002

Date de mise en application : rentrée scolaire 2002

Annule et remplace :

* Circulaires :
DGER/POFEGTP/C96/N° 2001 du 18 janvier 1996
DGER/POFEGTP/C96/N° 2001 du 28 octobre 1996
DGER/POFEGTP/C97/N° 2001 du 26 mai 1997
DGER/POFEGTP/C98/N° 2001 du 7 avril 1998
* Note de service :
DGER/POFEGTP/N99/N° 2138 du 20 décembre 1999

Date limite de réponse :

Nombre d'annexes :

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

à

Madame et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Objet : Instructions concernant les épreuves des séries STAE et STPA du baccalauréat technologique rénové.

Bases juridiques : arrêtés du 12 juillet 2002 relatifs aux séries STAE et STPA du baccalauréat technologique.

Résumé :

MOTS-CLES : BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE, EVALUATION, EPREUVES

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements public nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

…/…

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de l'évaluation des séries STAE et STPA du baccalauréat technologique rénové mis en place à partir de la rentrée scolaire 2002.

Elle abroge les circulaires et note de service suivantes :

- circulaire DGER/POFEGTP/C96/N° 2001 du 18 janvier 1996,
- circulaire DGER/POFEGTP/C96/N° 2001 du 28 octobre 1996,
- circulaire DGER/POFEGTP/C97/N° 2001 du 26 mai 1997,
- circulaire DGER/POFEGTP/C98/N° 2002 du 7 avril 1998,
- note de service DGER/POFEGTP/N99/N° 2138 du 20 décembre 1999

I - EPREUVES OBLIGATOIRES ET EPREUVES FACULTATIVES

L'examen du baccalauréat technologique séries STAE et STPA comporte ***un premier groupe d'épreuves*** constitué ***des épreuves obligatoires***. Ces épreuves portent sur les matières des enseignements obligatoires du cycle terminal de la série concernée.

Les épreuves facultatives portent sur les enseignements facultatifs suivants : langue vivante 2, pratiques physiques et sportives, hippologie et équitation, pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles.

Les candidats peuvent s'inscrire au plus à deux épreuves facultatives.

Les notes attribuées aux épreuves obligatoires et facultatives prennent en compte des résultats obtenus en cours d'année scolaire selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture et précisées dans la présente note.

✣ Pour les candidats de la voie scolaire ayant suivi les classes de première et terminale préparatoires aux séries STAE ou STPA dans un établissement agricole public ou privé sous contrat, à l'exception de l'épreuve E3 et des épreuves facultatives, les résultats pris en compte sont :

· les résultats des épreuves ponctuelles, terminales ou anticipées définies nationale-ment ; elles sont subies par l'ensemble des candidats.

Chaque sujet comporte une grille d'évaluation et/ou un barême indicatif. Les corrections des épreuves écrites se font en atelier selon les procédures habituelles d'harmonisation. Les correcteurs disposent d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

· les résultats obtenus en cours de scolarité à un ou plusieurs contrôles en cours de formation (CCF). Ils sont exprimés en points entiers sur 20.

En cas d'absence injustifiée, une note zéro est attribuée au candidat pour le contrôle concerné, celui-ci conserve alors les notes acquises aux autres CCF de l'épreuve. L'ensemble des notes est pris en compte pour établir la note de l'épreuve.

…/…

Pour les épreuves E3 et facultatives, les résultats obtenus en cours de formation représentent la totalité de la note de l'épreuve.

✣ Pour les autres candidats, seuls les résultats obtenus aux épreuves ponctuelles sont pris en compte.

II - EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE

Le second groupe d'épreuves est constitué ***d'épreuves orales*** de contrôle portant sur les disciplines ayant fait l'objet d'épreuves obligatoires écrites, anticipées ou non.

Seuls les candidats ne bénéficiant pas du CCF et ayant obtenu après délibération du jury une note moyenne au moins égale à 8 sur 20 et inférieure à 10 sur 20, à l'issue des épreuves obligatoires du premier groupe et des épreuves facultatives, sont autorisés à se présenter au second groupe d'épreuves.

Le candidat choisit deux épreuves parmi celles qui sont citées dans l'annexe de l'arrêté relatif aux épreuves du deuxième groupe.

Vous trouverez ci-joint :

- les réglements d'examen,
- les épreuves du deuxième groupe,
- pour chaque épreuve obligatoire, les instructions concernant les épreuves ponctuelles ainsi que celles relatives aux contrôles en cours de formation.

REGLEMENT D'EXAMEN
Baccalauréat technologique série STAE

EPREUVES OBLIGATOIRES						
	CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
	Nature	Durée	Coefficient	Nature	Durée	Coefficient
E1 La langue française, les littératures et autres modes d'expression	Écrite (1) CCF	3 h	2 1	Écrite (1)	3 h	3
E2 Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Orale CCF	0 h 40 (2)	2 1	Orale	0 h 40 (2)	3
E3 Éducation physique et sportive	- CCF		- 3	Pratique		3
E4 Connaissances et pratiques sociales	Écrite (1) CCF	2 h	2 1	Écrite (1)	2 h	3
E5 L'homme et le monde contemporain	Écrite CCF	3 h30 (2)	2 1	Écrite	3 h30 (2)	3
E6 Mathématiques et traitement de données	Écrite CCF	2 h	2 1	Écrite	2 h	3
E7 La matière et le vivant	Écrite CCF	3 h30 (2)	4 2	Écrite	3 h30 (2)	6
E8 Espaces ruraux et société	Écrite CCF	2 h 30 (2)	3 1	Écrite	2 h 30 (2)	4
E9 Technologies de la spécialité	Orale CCF	0 h 30 (2)	5 3	Orale	0 h 30 (2)	8

EPREUVES FACULTATIVES						
Langue vivante 2	- CCF		- *	Orale	0 h 30 (2)	*
Epreuve portant Sur un enseignement facultatif de la liste	- CCF		- *			*

(1) – épreuve anticipée
(2) – inclus le temps consacré à la préparation ou consultation des documents

CCF – Contrôle en Cours de Formation
* points au dessus de 10

…/…

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat technologique série STPA

EPREUVES OBLIGATOIRES						
	CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
	Nature	Durée	Coefficient	Nature	Durée	Coefficient
E1 La langue française, les littératures et autres modes d'expression	Écrite (1) CCF	3 h	2 1	Écrite (1)	3 h	3
E2 Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Orale CCF	0 h 40 (2)	2 1	Orale	0 h 40 (2)	3
E3 Éducation physique et sportive	- CCF		- 3	Pratique		3
E4 Connaissances et pratiques sociales	Écrite (1) CCF	2 h	2 1	Écrite (1)	2 h	3
E5 L'homme et le monde contemporain	Écrite CCF	3 h30 (2)	2 1	Écrite	3 h30 (2)	3
E6 Mathématiques et traitement de données	Écrite CCF	2 h	2 1	Écrite	2 h	3
E7 Sciences de la matière et du vivant	Écrite CCF	3 h30 (2)	4 2	Écrite	3 h30 (2)	6
E8 Biotechnologies et analyses des produits agroalimentaires	Pratique CCF	3 h	3 2	Pratique	3 h	5
E9 Technologies et économie	Orale CCF	0 h 30 (2)	5 2	Orale	0 h 30 (2)	7

EPREUVES FACULTATIVES						
Langue vivante 2	- CCF		- *	Orale	0 h 30 (2)	*
Epreuve portant sur un enseignement facultatif De la liste	- CCF		- *			*

(1) – épreuve anticipée

(2) – inclus le temps consacré à la préparation ou consultation des documents

CCF – Contrôle en Cours de Formation

* points au dessus de 10

…/…

EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE
Baccalauréat technologique série STAE

CANDIDATS HORS C.C.F.			
Epreuves au choix du candidat	Durée	Coeficient	Forme
1. La langue française, les littératures et autres modes d'expression	0 h 40	3	Orale
5. L'homme et le monde contemporain	0 h 40	3	Orale
6. Mathématiques et traitement de données	0 h 40	3	Orale
7. La matière et le vivant	0 h 40	6	Orale

EPREUVES DU DEUXIEME GROUPE
Baccalauréat technologique série STPA

CANDIDATS HORS C.C.F.			
Epreuves au choix du candidat	Durée	Coeficient	Forme
1. La langue française, les littératures et autres modes d'expression	0 h 40	3	Orale
5. L'homme et le monde contemporain	0 h 40	3	Orale
6. Mathématiques et traitement de données	0 h 40	3	Orale
7. Sciences de la matière et du vivant	0 h 40	6	Orale

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIES STAE ET STPA

PREMIERE PARTIE :

EPREUVES COMMUNES AUX SERIES STAE ET STPA DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

EPREUVE N° 1

LA LANGUE FRANCAISE, LES LITTERATURES ET AUTRES MODES D'EXPRESSION
(coefficient 3)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	3 h 00	2	Ecrite	3 h 00	3
CCF		1			

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle ***écrite***, d'une durée de trois heures, ***organisée à la fin de la classe de première***.
   L'épreuve ponctuelle écrite est une épreuve de français.

2. Pour les candidats de la voie scolaire, un contrôle en cours de formation oral, organisé avant le mois d'avril en classe de terminale.
   Le CCF oral est conçu et évalué conjointement par les professeurs de français et d'éducation socioculturelle.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit **d'une épreuve écrite** d'une durée **de trois heures**.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

L'épreuve a pour but de tester les capacités suivantes :

a) Lire et comprendre des textes littéraires :

- établir des relations entre les éléments repérés et les interpréter,
- dégager la spécificité des moyens mis en oeuvre dans les textes.

b) Développer une argumentation cohérente.

c) S'exprimer correctement à l'écrit.

2) NATURE DU SUJET

Le sujet comporte deux parties :

- l'une vérifie les capacités de lecture,
- l'autre vérifie les capacités d'argumentation.

L'épreuve prend appui sur des textes courts de type différents présentant chacun une unité interne, reliés entre eux par un thème commun.

Leur nombre est limité à trois. L'un des trois doit fournir matière à un sujet de réflexion personnelle, soit à partir d'une citation si elle s'y prête, soit à partir d'une reformulation par les auteurs du sujet.

3) MODALITES DE CORRECTION

La correction est réalisée en atelier par un professeur de français, à l'aide de la grille d'évaluation jointe et d'indications de correction précisant les critères d'évaluation.

Le barème général est le suivant :

A. : 8 points
B. : 8 points
C. : 4 points

Celui-ci est précisé dans le libellé du sujet.

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIES STAE ET STPA

EPREUVE PONCTUELLE E 1

GRILLE D'EVALUATION

LIRE ET COMPRENDRE DES TEXTES LITTERAIRES * Repérer et analyser des réseaux porteurs de sens (énonciation, lexique, figures de style ...) * Repérer et analyser des divergences et des convergences (énonciation, tonalité, genre, procédés stylistiques) * Dégager le sens des textes	**/8**
DEVELOPPER UNE ARGUMENTATION COHERENTE * Exprimer un avis argumenté * Utiliser des connaissances : - référents culturels et/ou personnels, pertinents par rapport au sujet * Construire un discours cohérent : - structure : introduction, développement, conclusion - logique du discours (articulation, non contradiction, progression)	**/8**
S'EXPRIMER CORRECTEMENT A L'ECRIT * Respect de la norme orthographique * Compétence syntaxique et lexicale (justesse, variété, précision) (sur l'ensemble de la copie)	**/4**
NOTE FINALE ARRÊTEE PAR LE JURY, EN POINTS ENTIERS	**/20**

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONTROLE EN COURS DE FORMATION

Les professeurs organisent un contrôle oral au cours du second trimestre de l'année de terminale

1) OBJECTIFS DU CONTRÔLE

Tester les capacités développées dans le cadre de l'objectif 3 de la matière M 1 :

a) Développer sa culture et sa sensibilité littéraire et artistique :

- mettre en relation des domaines différents,
- constituer une documentation,
- justifier le choix des documents,
- interpréter le sens et la portée d'une ou plusieurs oeuvres choisies,
- situer les oeuvres dans leur contexte culturel.

b) S'exprimer efficacement à l'oral dans un temps limité (expression et argumentation).

2) NATURE DU CONTRÔLE

Il prend appui sur la documentation constituée par le candidat, seul ou en groupe. Cette documentation n'est pas évaluée en tant que telle.

Le candidat est évalué individuellement à partir d'une restitution personnalisée de tout ou partie de la documentation. Cette restitution peut s'appuyer sur des supports variés (diapositives, extrait(s) de film(s), bande son, support(s) informatisé(s) ...) et éventuellement s'adresser à un public (classe, ...).

Le candidat répond ensuite à des questions : problématique choisie, aspect(s) particulier(s) des œuvres étudiées, démarches mises en œuvre …

3) MODALITES DE L'EVALUATION

Les deux parties du contrôle sont affectées d'un barème différent :

- partie A : présentation de son sujet par le candidat : **12 points**
- partie B : réponses aux questions posées : **8 points**

L'évaluation est réalisée conjointement par le professeur de français et le professeur d'éducation socioculturelle à partir d'une grille critériée.

EPREUVE E1

CRITERES PROPOSES POUR L'EVALUATION EN CCF
(grille indicative)

CRITERES	BAREME
PARTIE A : 12 points	
I - Problématique, questionnement, angle de vue - Formulation d'une problématique artistique - Justification de la démarche - Mise en évidence d'une approche personnelle	**4 points**
II - Argumentation - Réponse à la problématique posée - Mise en relation des différents domaines artistiques - Utilisation d'exemples appropriés - Pertinence des supports utilisés	**4 points**
III - Expression et communication - Structuration du discours - Prestation orale : clarté, fluidité, aisance, correction - Implication, originalité, conviction	**4 points**
PARTIE B : 8 points	
I - Maîtrise du sujet - Connaissance du contexte culturel (social, politique, historique …)	**4 points**
II - Pertinence des réponses - Compréhension - Adaptation - Précision lexicale	**4 points**
TOTAL	**20 points**

EPREUVE N° 2

CONNAISSANCE ET PRATIQUE D'UNE LANGUE ETRANGERE
(coefficient 3)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Orale	0 h 40 *	2	Orale	0 h 40 *	3
CCF		1			

* Ce temps inclut la préparation à l'épreuve orale.

La note de l'épreuve comprend :

1 - Le résultat d'une épreuve ponctuelle **orale** située à la fin de la classe de terminale.

2 - Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de trois contrôles en cours de formation d'égal coefficient : un des trois contrôles est obligatoirement réalisé en classe de première.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit **d'une épreuve orale** d'une durée **de 40 minutes**, 20 minutes maximum de préparation, 20 minutes maximum d'entretien.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer oralement, à s'exprimer dans une langue courante, correcte, riche.

2) NATURE DU SUJET

Cette épreuve s'appuie exclusivement sur un ou des documents iconographiques déclencheurs de parole (photographie, dessin humoristique, publicité, graphique, schéma …), remis au candidat par l'examinateur.

Elle commence par une prise de parole en continu n'excédant pas cinq minutes au cours de laquelle le candidat rend compte des informations et du message contenus dans le document.

Elle est suivie d'un entretien au cours duquel il est demandé au candidat de réagir aux sollicitations de l'examinateur.

3) MODALITES DE CORRECTION

L'évaluation s'effectue à l'aide d'une grille critériée.

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIES STAE ET STPA

EPREUVE PONCTUELLE E 2

GRILLE D'EVALUATION

ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT * Rendre compte * Interpréter * Développer un point de vue personnel	**/4**
APTITUDE A COMMUNIQUER 1. Prise de parole en continu **(2 points)** - autonomie - aisance 2. Entretien **(4 points)** - réactions aux sollicitations de l'examinateur - initiative - capacité à intéresser et convaincre	**/6**
NIVEAU DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE * Intelligibilité du message * Correction de la langue * Fluidité de l'expression * Authenticité de la langue	**/10**
T O T A L	**/20**

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

LANGUE VIVANTE 1

Les trois compétences suivantes : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, doivent être évaluées une fois, au cours du cycle, dans le cadre de trois épreuves certificatives en cours de formation, l'une étant obligatoirement réalisée en première année.

Chacune de ces trois compétences est affectée du même coefficient.

A) COMPREHENSION DE L'ORAL

Il s'agit d'évaluer la capacité :

- à identifier le document et en dégager les thèmes, les idées et les informations principales,

- à comprendre les détails, les nuances, l'implicite.

1) NATURE DU CONTROLE

Ecoute d'un document audio ou vidéo, authentique, inconnu, d'une durée de 2 minutes environ, suivie de tests permettant d'évaluer le niveau de compréhension.

2) MODALITE D'EVALUATION

La durée de ce contrôle n'excèdera pas une heure. Le nombre d'écoutes sera nécessairement limité. Pour l'évaluation, on proposera un éventail de tests tels que réponses à des questions, bref compte rendu, «vrai ou faux», Q.C.M …

* Dans tous les cas, les questions et les réponses seront libellées en français.

* Pour certains de ces exercices, il sera nécessaire, afin d'éviter des réponses au hasard, de demander aux candidats de prélever des mots ou des expressions -en langue étrangère- dans le document support de l'épreuve.

* La correction de la langue ne sera jamais évaluée.

B) COMPREHENSION DE L'ECRIT

Il s'agit d'évaluer la capacité :

- à lire et comprendre tout message écrit en langue étrangère, de manière globale,
- à comprendre les détails, les nuances et l'implicite.

1) MODALITES D'EVALUATION

La durée de ce contrôle n'excèdera pas une heure.

On aura recours à des tests de même nature que ceux utilisés pour la compréhension de l'oral. Des travaux de repérage, de classement et la traduction d'un court passage -deux à trois lignes- pourront également être proposés.

Comme pour la compréhension de l'oral,

- les questions et les réponses seront libellées en français,

- il pourra être nécessaire de demander aux candidats d'effectuer des prélèvements dans le document support de l'épreuve,

- la correction de la langue ne sera pas évaluée.

C) EXPRESSION ECRITE

Il s'agit d'évaluer la capacité à rédiger, en langue étrangère, des documents variés.

1) MODALITES D'EVALUATION

La durée de ce contrôle n'excèdera pas une heure.

Production écrite d'un minimum de 200 mots, à partir d'un sujet indiquant clairement la situation de communication. Ce sujet pourra s'appuyer, si nécessaire, sur un support déclencheur d'expression (document iconographique, document utilisé pour la compréhension écrite ou orale …).

III - INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

LANGUE VIVANTE 2

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

L'enseignement de la seconde langue a pour objectifs de consolider et de valoriser les acquis des années précédentes. Le programme linguistique est celui de la LV1 en classe de seconde.

2) MISE EN ŒUVRE DE L'EPREUVE

Elle prend la forme de contrôles organisés au cours du cycle de formation, sans qu'il soit établi de calendrier précis, afin de prendre en compte la diversité des compétences en début de formation (étude de la seconde langue commencée en classe de quatrième ou de seconde, par exemple).

Les épreuves permettent d'évaluer les quatre compétences linguistiques fondamentales (compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites). Chacune compte pour un quart de la note.

3) MODALITES D'EVALUATION

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

Pour les CCF de compréhension orale et écrite, d'expression écrite, on se reportera aux modalités de la LV1 ; en ce qui concerne le CCF d'expression orale, on suivra les modalités de l'épreuve terminale LV1.

Cas particulier : si une évaluation terminale doit être mise en place - absence de contrôle en cours de formation - elle suivra les modalités de l'épreuve terminale de LV1.

EPREUVE N° 3

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
(coefficient 3)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
CCF (3 épreuves sportives)	-	3	Pratique et orale (2 épreuves sportives)	-	3

Pour les candidats de la voie scolaire, la note de cette épreuve est exclusivement constituée des résultats de contrôles en cours de formation.

Pour les autres candidats, une épreuve pratique et orale est organisée en fin de classe de terminale.

L'établissement propose un protocole d'évaluation des épreuves de l'examen du baccalau-réat technologique qui trouve place dans le projet pédagogique disciplinaire. Celui-ci définit :

- les ensembles d'épreuves proposés aux élèves,
- les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation,
- les outils de notation, les aménagements du contrôle adapté,
- les périodes de l'année scolaire retenues pour les épreuves,
- les informations simples et explicites portées à la connaissance des élèves et des familles.

Ce protocole est transmis pour validation au président de jury.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE TERMINALE

Elle correspond à un **ensemble de deux épreuves sportives** choisies sur la liste nationale et éventuellement, pour l'une d'entre elles, sur la liste régionale. Un ensemble comporte deux épreuves dont l'une peut impliquer une pratique collective.

Le Service Régional de la Formation et du Développement arrête la liste des ensembles de deux épreuves sportives. Ces ensembles proposés aux choix des élèves visent à évaluer :

- le degré d'acquisition de deux compétences attendues issues du programme du cycle terminal ;

- les connaissances relatives à la biologie et à la santé, qui sont intégrées et évaluées lors de cette épreuve ponctuelle terminale.

L'évaluation s'effectue selon les mêmes exigences que celles des contrôles en cours de formation. La proposition de note est faite sur 20 points. La note obtenue par chacun des candidats est transmise au Président du jury pour attribution définitive.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CONTROLES EN COURS DE FORMATION

1) CHOIX ET ORGANISATION DES EPREUVES SPORTIVES SUPPORT DES CCF

Trois CCF reposant sur trois épreuves sportives sont effectuées par les candidats. Ils visent à évaluer le degré d'acquisition de plusieurs des compétences attendues fixées par le référentiel. Pour établir des ensembles de trois épreuves à proposer aux candidats, l'établissement doit tenir compte de plusieurs impératifs :

* Deux épreuves sportives au moins sont choisies sur la liste nationale d'épreuves située en annexe. La troisième épreuve peut être choisie sur la liste régionale qui propose au maximum quatre épreuves élaborées à partir d'activités physiques sportives ou artistiques répondant à une politique régionale de développement de telle ou telle activité ne figurant pas sur la liste nationale.

* Les trois épreuves permettent d'évaluer parmi les compétences attendues, au moins deux des composantes relatives à la compétence culturelle de l'enseignement telles que définies dans le référentiel.

* Les activités physiques sportives ou artistiques supports des épreuves donnent des titres à ces épreuves. Ces épreuves doivent être, au sein d'un ensemble, suffisamment différentes entre elles pour solliciter chez les élèves des acquisitions diversifiées permettant à tous, filles et garçons d'exprimer leurs potentialités. Les groupements d'activités, tels que définis dans le tableau de l'annexe, présentent les activités dont on peut dire qu'elles sont de «nature différente» et appartiennent à des «champs de pratique différents».

* Parmi les trois épreuves, une ou deux (doivent) être issue(s) d'une activité mettant en jeu une «pratique collective». Sont considérées comme collectives, non les activités qui additionnent les prestations individuelles (relais en natation par exemple) mais celles qui impliquent une collaboration obligatoire entre élèves : par exemple sport collectif, acrosport, chorégraphie en danse, double dans les activités de raquette.

L'annexe jointe présente la liste nationale des épreuves et la méthode pour constituer les ensembles d'épreuves répondant à ces impératifs.

L'enseignement de chaque ensemble est assuré par un même enseignant d'E.P.S. Lorsque l'établissement propose plusieurs ensembles, la répartition des élèves s'effectue, dans la mesure du possible, en tenant compte de leurs vœux. À cet effet, lorsque plusieurs classes travaillent simultanément, de nouveaux groupes peuvent être constitués. Cette organisation peut s'envisager dés la fin de l'année scolaire précédente pour faciliter la constitution des emplois du temps de l'établissement et des collectivités mettant à disposition les équipements sportifs.

…/…

2) EVALUATION

Elle porte sur :

- les compétences liées à la pratique des activités physiques choisies,

- les capacités à mobiliser les connaissances relatives à la biologie et à la santé en rapport avec cette pratique.

Pour l'EPS, le référentiel national d'évaluation précise les deux niveaux de compétences attendues et fixés pour chaque épreuve. Le premier niveau est considéré comme exigible à l'issue de la scolarité. Le deuxième niveau correspond au degré le plus élevé de formation accessible dans l'enseignement obligatoire. Il mentionne également les modalités d'organisation des épreuves, les éléments d'évaluation, les niveaux et les échelles de notation. Dans chacune des épreuves, l'évaluation de l'efficacité du candidat représente 60 % au moins de la note finale. Selon les épreuves, le pourcentage restant prend en compte un ou plusieurs éléments complémentaires qui participent à l'atteinte des compétences. À titre d'exemple, ceux-ci peuvent concerner l'organisation corporelle, l'entretien de la santé, la sécurité, la prévisibilité, les rôles sociaux… Une fiche récapitulative par épreuve présente l'ensemble de ces données. Elle contient des informations pour aider à leur lecture et à la mise en œuvre de l'épreuve. À partir de ces fiches, les équipes d'établissement élaborent des outils spécifiques pour conduire la notation. Les épreuves impliquant une pratique collective doivent permettre une notation individuelle.

Les capacités à mobiliser les connaissances relatives à la biologie et à la santé sont évaluées à l'oral au cours d'au moins deux des trois CCF. Les questions posées seront en relation avec la pratique des activités physiques supports des épreuves sportives choisies.

L'évaluation de la biologie représente au moins 20 % de la note finale à l'épreuve E3.

3) RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EVALUATION DE LA MATIERE M3

Le référentiel d'évaluation précise que, par épreuve certificative, «l'efficacité d'un candidat représente 60 % au moins de la note finale» et que «selon les épreuves, le pourcentage restant prend en compte un ou plusieurs éléments complémentaires.

Ces éléments complémentaires sont relatifs :

* Aux compétences de la composante culturelle inscrites dans le programme et aux connaissances et savoirs qui y sont associés :

  - réaliser une performance mesurée à une échéance donnée,
  - adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux,
  - réaliser des actions à visée artistique ou esthétique,
  - conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif,
  - orienter ou développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi.

* Aux compétences méthodologiques :

- s'engager lucidement dans la pratique de l'activité (connaître et utiliser les méthodes de préparation à l'effort, répartir son activité et réguler son effort …),
- se fixer et conduire de façon plus ou moins autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement,
- mesurer et apprécier les effets de l'activité.

Les contenus proposés en biologie et santé dans le référentiel de la matière M3 participent à des degrés divers à la construction de ces compétences.
Leur mise en œuvre ainsi que l'évaluation de la matière M3 nécessite une concertation entre les enseignants d'EPS et de biologie.
Cette concertation permet, pour chaque épreuve, de préciser les compétences visées et les connaissances mobilisées ainsi que leurs modalités d'évaluation.
Elle pourra se traduire par la présentation, faite en commun, aux élèves du projet pédagogique ainsi élaboré.

L'épreuve pratique et orale nécessite la présence des enseignants d'EPS et de biologie. Au cours de cette épreuve, le candidat doit justifier et expliquer ses choix en s'appuyant sur des données scientifiques.

Par exemple :

* <u>Epreuve de course de durée</u> (3 fois 500 mètres)

Pour justifier l'échauffement, la préparation de l'épreuve et la programmation de son entraînement, le candidat doit s'appuyer sur des connaissances relatives au métabolisme énergétique, à l'adaptation de l'organisme à l'effort, aux régulations fonctionnelles, à la nutrition …

* <u>Epreuve de musculation</u>

De la même manière, le candidat doit s'appuyer sur les connaissances relatives au mécanisme de la contraction musculaire, à la biomécanique, aux pratiques à risques …

Il s'agit donc bien de mettre en place des situations de formation et d'évaluation intégrant les deux disciplines et permettant aux compétences et aux connaissances exigibles d'être contextualisées.

Pour cela, il est recommandé de recourir aux fiches du référentiel national d'évaluation établi par l'éducation nationale et au référentiel de la matière M3 où sont précisés les attendus.

…/…

III - CAS DES ELEVES HANDICAPES OU PRESENTANT UNE INAPTITUDE PARTIELLE

Dès lors que le handicap ou l'inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale scolaire ne permet pas une pratique assidue des ensembles d'activités proposés mais autorise une pratique adaptée de certaines activités, les candidats pouvant bénéficier du CCF sont évalués sur deux épreuves adaptées. Ces dispositions particulières sont soumises à l'avis du président de jury.

IV - CAS DES ELEVES PRESENTANT UNE INAPTITUDE TOTALE

Ces élèves ne seront pas évalués et n'auront donc pas de note pour la matière M3. Cela n'entraîne pas la dispense de la formation en biologie et santé de la matière, qui contribue à leur culture générale.

ANNEXE

Liste nationale des épreuves

Les compétences relatives à la composante culturelle	**Les groupements**	**Liste nationale des épreuves** (nommées par les activités)
Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1. Course à pied 2. Course de demi-fond 1. Poids 2. Javelot 3. Saut en hauteur 4. Pentabond
	Activité aquatique	5. Natation
Adapter ses déplacements à des environnements multiples, variés, nouveaux	Activités physiques de pleine nature	6. Course d'orientation 7. Escalade
Réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	*8. Acrosport* 9. Agrès 10. Saut de cheval
	Activités physiques artistiques	11. Chorégraphie individuelle *12. Chorégraphie collective*
Conduire ou maîtriser un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	*13. Basket-Ball* *14. Handball* *15. Football* *16. Rugby* 17. *Volley-ball*
	Activités physiques de sport de combat	18. Judo 19. Lutte 20. Savate boxe française
	Activités d'opposition duelle : sports de raquette	21. Badminton simple *22. Badminton double* 23. Tennis de table simple *24. Tennis de table double*
Orienter ou développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	27. Musculation
	En italiques, les épreuves impliquant une pratique collective	

Constitution des ensembles de trois épreuves :

1. Installer, le cas échéant, les épreuves de la liste régionale dans le tableau selon leur appartenance aux groupements,

2. Choisir trois épreuves appartenant à trois groupements différents en vérifiant :
   - qu'au moins deux compétences de la composante culturelle sont visées,
   - qu'une ou deux épreuve(s) implique(nt) une pratique collective.

…/…

Exemples :

1. Poids / Natation / Football est un ensemble correct (deux compétences différentes, trois groupements différents et une pratique collective).

2. Saut en hauteur / Chorégraphie individuelle / Badminton double est un ensemble correct (trois compétences différentes, trois groupements différents et une pratique collective).

3. Basket-ball / Judo / Tennis de table simple est un ensemble incorrect car bien qu'il y ait trois groupements et une activité impliquant une pratique collective, on ne trouve qu'une seule compétence visée.

4. Course de demi-fond / Badminton double / Tennis de table simple est un ensemble incor-rect car bien qu'il y ait deux compétences visées et qu'une activité implique une pratique collective, il y a deux activités qui appartiennent au même groupement.

EPREUVE N° 4

CONNAISSANCES ET PRATIQUES SOCIALES
(coefficient 3)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	2 h 00	2	Ecrite	2 h 00	3
CCF		1			

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite, d'une durée de 2 heures, ***organisée à la fin de la classe de première***.

   L'épreuve ponctuelle écrite est une épreuve anticipée.

2. Pour les candidats de la voie scolaire, le résultat d'un contrôle en cours de formation situé en fin de première ou au premier trimestre de la classe terminale.

   Le CCF pratique et oral est conçu et évalué conjointement par les enseignants d'éducation socio-culturelle, de sciences économiques et sociales et d'histoire-géographie.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit d'une épreuve écrite, d'une durée de deux heures.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'acquisition des savoirs relatifs aux objectifs 1, 2 et 3 de la matière «Connaissances et pratiques sociales».

Elle doit tester l'aptitude des élèves à mobiliser leurs connaissances dans les différentes disciplines de la matière, pour comprendre et analyser des informations se rapportant au champ social.

2) NATURE DU SUJET

A partir d'un ou plusieurs supports informatifs (courts articles de presse, chapeaux d'articles, données chiffrées, tableaux, sondages …), le candidat :

- mobilise ses connaissances pour procéder à une analyse des informations fournies par le support et les situer dans leur contexte ;

- répond de manière précise et concise à quelques questions testant les connaissances acquises dans les objectifs 1, 2 et 3 de la matière, en relation avec le thème évoqué par le support.

Cette épreuve comporte deux parties distinctes concernant respectivement les objectifs 1 et 3 de la matière. Une des deux parties peut comporter des questions relevant de l'objectif 2.

Dans le cas ou un seul support est soumis à la réflexion des candidats, la question d'analyse doit concerner les objectifs 1 et 3.

Un barème précise le nombre de points affectés à chaque question.

3) MODALITES DE CORRECTION

La première partie de l'épreuve est corrigée par un professeur d'éducation socio-culturelle, la deuxième par un professeur de sciences économiques et sociales.

Si un seul support informatif est proposé, la question d'analyse fait l'objet d'une correction conjointe.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Un contrôle en cours de formation, pratique et oral, est organisé afin de tester les capacités développées dans le cadre de l'objectif 4 de la matière M4.

Ce contrôle est affecté d'un coefficient 1, l'épreuve terminale écrite anticipée ayant un coefficient 2.

Ce CCF, de nature pluridisciplinaire, est mis en place au cours de la première année, et éventuellement au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année de terminale. Les élèves sont évalués par au moins deux des trois enseignants concernés, en histoire-géographie, sciences économiques et sociales, et éducation socioculturelle.

1) OBJECTIFS DU CONTRÔLE

Il s'agit d'évaluer l'engagement des élèves dans une activité éducative liée avec l'environnement social, qu'ils conduiront en binômes.

…/…

Les capacités suivantes sont requises :

- formuler des enjeux dans le champ civique, juridique ou social, à partir d'un thème en relation avec les objectifs 1 ou 2 ou 3 ou 5 de la matière ou plus largement à un thème, validé par les enseignants de la matière, en relation avec des questions de citoyenneté et d'éthique concernant la vie sociale ;

- conduire une recherche d'information adaptée, en maîtrisant les connaissances nécessaires et en préparant un argumentaire ;

- construire une situation de communication en élaborant un support, à destination d'un public, et l'animer (débat dans la classe, animation d'une conférence, exposition, audiovisuel, intervention théâtrale …)

2) NATURE DU CONTRÔLE

L'évaluation prend appui :

- sur une fiche "présentation du thème, de ses enjeux, et des problématiques retenues",

- sur un carnet de bord rempli par les élèves, en binômes. Ils y font part de leur démarche, de la nature de leur recherche documentaire, de sa progression, qu'ils consignent sous forme d'auto-évaluation (difficultés et obstacles rencontrés, remises en question de représentations initiales …),

- sur les phases de restitution intermédiaires à la classe,

- sur l'observation et l'analyse de la situation de communication et du support,

- sur un court entretien individuel, centré sur l'acquisition des notions et sur la capacité à synthétiser les acquis.

3) MODALITES DU CONTRÔLE

L'évaluation est réalisée conjointement par au moins deux des trois enseignants de la matière, à l'aide de la grille d'évaluation suivante.

EPREUVE E4

CRITERES PROPOSES POUR L'EVALUATION EN CCF
(grille indicative)

CRITERES	SUPPORTS DE L'EVALUATION	BAREME
Orienter l'activité : • pertinence du thème • clarté de la formulation des enjeux • pertinence du questionnement • pertinence du choix de la situation de communication	Fiche écrite" présentation de l'activité", commentée oralement	**4**
Rechercher et analyser l'information : • diversité des sources • pertinence des moyens d'information* • confrontation et critique des informations • distinction point de vue et information • sélection et pertinence des éléments retenus	Carnet de bord Restitutions orales intermédiaires	**6**
Communiquer : • présence et richesse d'une argumentation et d'une confrontation d'informations et de points de vue • rigueur et richesse du contenu • maîtrise des codes du support choisi • maîtrise de la situation de communication	Support et situation de communication	**6**
Maîtriser des connaissances : • acquisition des notions • perception synthétique des acquis	Entretien individuel	**4**
TOTAL		**20**

***** Suivant la nature de la recherche, documents écrits, iconiques , audiovisuels, informations d'après entretiens, observations …

EPREUVE N° 5

L'HOMME ET LE MONDE CONTEMPORAIN
(coefficient 3)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	3 h 30 *	2	Ecrite	3 h 30 *	3
CCF		1			

* Ce temps inclut la prise de connaissance des documents joints au sujet.

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite, d'une durée de 3 heures 30, située en fin de classe terminale.

2. Pour les candidats de la voie scolaire, le résultat d'un contrôle certificatif écrit ou oral.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit **d'une épreuve écrite** d'une durée **de 3 heures 30**, qui inclut le temps de lecture des documents joints au sujet (0 h 30).

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer l'acquisition des savoirs et savoir-faire relatifs au programme des objectifs 1 et 2 de la matière M5 «L'homme et le monde contemporain».

Le candidat doit montrer qu'il est capable :

- d'analyser l'information livrée par des documents historiques ou philosophiques ;

- de mettre en relation les faits exposés, les arguments développés, les points de vue présentés, avec les connaissances acquises en formation, et de formuler un commentaire, ou un avis, structuré ;

- d'employer à bon escient, ou de définir le vocabulaire spécifique aux disciplines de la matière.

2) NATURE DU SUJET

L'épreuve écrite prend appui sur un ensemble de documents.
Ces documents, textes, images, cartes, tableaux de chiffres, en nombre limité (quatre étant un maximum) doivent pouvoir être lus par les élèves en moins de 30 minutes.
Le sujet comprend deux parties, comptant chacune pour la moitié des points :
- l'une évaluant des compétences en histoire,
- l'autre évaluant des compétences en philosophie.

Pour l'une et l'autre partie, des questions guident la réflexion des candidats et situent le travail à effectuer.
Un barème précise le nombre des points affectés à chacune des questions.

3) MODALITES DE CORRECTION

La correction est effectuée par un professeur d'histoire et un professeur de philosophie, chacun d'eux notant la partie correspondant à la discipline dont il a la charge.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent un contrôle entre les congés d'hiver et de printemps de la classe terminale.

1) OBJECTIFS DU CONTRÔLE

Exercer une réflexion critique sur le monde contemporain en fonction des textes abordés lors du travail pluridisciplinaire (philosophie, histoire, sciences et techniques, biologie ou éducation socioculturelle).

2) NATURE DU CONTRÔLE

La situation d'évaluation peut prendre la forme :

- d'une soutenance individuelle d'un travail réalisé en groupe sur l'un des thèmes retenus ;
- de la présentation, orale ou écrite, d'un travail réalisé individuellement ;
- d'une interrogation orale ou écrite permettant de tester, chez le candidat, sa capacité à situer une information, nouvelle pour lui, en rapport avec les savoirs et savoir-faire liés au thème d'étude. Lors de l'interrogation, le ou les professeurs proposeront au candidat les données nouvelles sur lesquelles il devra travailler.

3) MODALITES DE L'EVALUATION

La note est attribuée conjointement par les enseignants concernés.
En cas d'épreuve orale, il convient de limiter au plus à 20 minutes la durée de l'interrogation.

…/…

EPREUVE N° 6

MATHEMATIQUES ET TRAITEMENT DE DONNEES
(coefficient 3)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	2 h 00	2	Ecrite	2 h 00	3
CCF		1			

La note de l'épreuve comprend :

1. Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite située en fin de classe terminale.

2. Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de deux contrôles en cours de formation :

- l'un pratique (informatique),
- l'autre, écrit (mathématique).

Les deux contrôles sont situés en classe de première.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit **d'une épreuve écrite** d'une durée **de 2 heures**.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Cette épreuve ponctuelle porte principalement sur les parties suivantes du programme :

- étude de configurations géométriques, particulièrement dans le domaine graphique, en relation avec le programme de terminale (géométrie analytique et trigonométrie) ;

- exploitation des dérivées, des primitives, des représentations graphiques de fonctions ;

- introduction de quelques fonctions transcendantes (trigonométriques, logarithme et exponentielle) ;

- techniques simples de dénombrement et étude de phénomènes aléatoires.

En outre, la nature même des mathématiques requiert la mobilisation et l'utilisation des acquis des classes antérieures.

2) NATURE DU SUJET

Le sujet est constitué d'exercices ou de problèmes (trois maximum) portant sur les parties du programme détaillées ci-dessus.

Un formulaire officiel est mis à la disposition du candidat.

L'en-tête du sujet précise l'autorisation ou la non-autorisation des calculatrices dans le cadre défini par les textes officiels.

3) MODALITES DE CORRECTION

La correction est réalisée en ateliers de correction par un professeur en mathématiques.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent au cours de la classe de première deux contrôles certificatifs : l'un en informatique, l'autre en mathématiques.

A) INFORMATIQUE (sur 7 points)

Le contrôle se déroule lorsque les heures d'informatique ont été effectuées. Une organisation horaire du type «deux heures/semaine» doit permettre une évaluation en cours d'année.

1) OBJECTIF DU CONTRÔLE

Evaluer l'aptitude **pratique** des candidats à mettre en œuvre un système informatique et à utiliser à un niveau élémentaire mais de manière autonome des logiciels généraux, en particulier **le tableur**.

2) NATURE DU CONTRÔLE

Chaque élève réalise individuellement une épreuve pratique à partir d'un **sujet commun**. Ce sujet comporte un énoncé écrit, éventuellement des fichiers informatiques. Chaque élève fournit en vue de l'évaluation un document papier ou une disquette.

3) DUREE DE L'EPREUVE : 1 h 30 à 2 h 00

B) MATHEMATIQUES (sur 13 points)

Le contrôle peut se dérouler dès que les parties suivantes du programme de première ont été traitées :

II. Algèbre : 1. Polynômes du second degré 2. Travaux dirigés exigibles 3. Suites arithmétiques et géométriques	III. Géométrie : 1. Travaux dirigés 2. Repérage
IV. Analyse 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7a.	V. Statistiques et probabilités : 1. Statistiques

1) OBJECTIFS DU CONTRÔLE

Evaluer l'aptitude des candidats à mobiliser leurs acquis pour résoudre des exercices à difficultés progressives ou des problèmes à questions enchaînées.

2) NATURE DU CONTRÔLE

Le sujet doit porter sur une large partie des notions énumérées ci-dessus. Il comporte **au moins un exercice relatif à chaque item** (II, III, IV et V) cité dans le tableau ci-dessus. Un formulaire officiel est mis à la disposition du candidat.

3) DUREE DE L'EPREUVE :** 2 h 00

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAE

DEUXIEME PARTIE :

EPREUVES SPECIFIQUES DE LA SERIE STAE DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

EPREUVE N° 7

LA MATIERE ET LE VIVANT
(coefficient 6)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	3 h 30 *	4	Ecrite	3 h 30 *	6
CCF		2			

* Ce temps inclut la prise de connaissance des documents joints au sujet.

La note de l'épreuve comprend :

1 - Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 3 h 30, située à la fin de la classe de terminale et comportant :

- soit une partie de sciences physiques (physique et chimie) et une partie de sciences biologiques (biologie et écologie), à égalité de traitement ;

- soit une partie de sciences physiques, une partie de sciences biologiques et une partie pluridisciplinaire constituée de contenus se rapportant aux deux disciplines.

2 - Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de ***deux contrôles*** en cours de formation l'un en sciences physiques, l'autre en sciences biologiques, tous deux à caractère pratique, avec une production écrite et éventuellement orale. Ces contrôles sont destinés à évaluer les capacités d'expérimentation et d'observation des candidats. Ils se situent à la fin de la classe de première et ils sont d'égal coefficient.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit **d'une épreuve écrite terminale** d'une durée **de 3 heures 30** dont **30 minutes** sont consacrées à la prise de connaissance des documents joints au sujet.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Quel que soit le type de sujet proposé, l'épreuve a des objectifs permanents, communs aux disciplines qui interviennent dans ses différentes parties.

* Vérifier l'acquisition des connaissances fondamentales inscrites au programme.

* Evaluer les capacités des candidats :

- à organiser et mobiliser leurs connaissances pour traiter une question de façon synthétique et structurée ;

- à exploiter une documentation pour en extraire les informations utiles, les confronter à leurs propres connaissances et interpréter les faits scientifiques exposés dans cette documentation ;

- à raisonner logiquement, exercer leur esprit critique, formuler des hypothèses et proposer de manière claire des explications scientifiques et des solutions à un problème posé.

2) NATURE DU SUJET

Le sujet pourra comporter deux ou trois parties distinctes :

Premier type de sujet : une partie de sciences physiques et une partie de sciences biologiques.

Dans cette hypothèse, les disciplines constitutives sont à égalité de traitement en ce qui concerne la répartition des coefficients et le temps indicatif à consacrer à la résolution de chaque exercice.

Deuxième type de sujet : une partie de sciences physiques, une partie de sciences biologiques et une partie commune pluridisciplinaire constituée de contenus se rapportant aux deux disciplines.

Dans cette seconde hypothèse, le barème est précisé, il s'efforce de respecter une certaine parité entre les différentes disciplines.

L'usage de la calculatrice est autorisé, mais uniquement pour faire des calculs ou effectuer de la programmation.

Le programme de la classe de première ne fera pas l'objet de questions spécifiques. Toutefois les acquis fondamentaux de cette classe sont considérés comme des prérequis. A ce titre, ils sont mobilisables et réinvestissables tout au long de l'épreuve.

21 - Pour la partie sciences biologiques

L'épreuve doit permettre à tous les candidats ayant fourni un travail régulier pendant leur préparation à l'examen, d'exprimer leurs connaissances et les diverses capacités associées à l'enseignement des sciences biologiques.

Le sujet présente une cohérence d'ensemble.

Il est construit autour d'un ou plusieurs thème(s) permettant d'aborder des questions de biologie et d'écologie.

L'équilibre général des questions doit permettre de répondre aux objectifs assignés à l'épreuve. Le nombre de questions sera aussi réduit que possible.

Le sujet comporte obligatoirement :

- au moins une question nécessitant un exposé structuré, permettant de vérifier des connaissances fondamentales inscrites au programme et en relation avec le thème abordé . Cet exercice représente, toutes questions confondues, environ le quart de la notation ;

- quelques questions à partir d'un support documentaire à exploiter de nature analogue à ceux utilisés dans l'enseignement (photographies, tableaux de mesures, comptes rendus d'expériences, textes scientifiques, …).

L'ordre des questions évoquées ci-dessus n'est pas imposé ; il doit respecter la cohérence du sujet.

22 - Pour la partie sciences physiques

L'épreuve comporte deux exercices, l'un de physique, l'autre de chimie, à égalité de points.

Chaque exercice est constitué de plusieurs questions graduées en difficulté. Certaines questions testent les capacités du candidat à restituer des connaissances fondamentales, à mettre en œuvre un raisonnement logique, à effectuer des applications numériques, à publier correctement un résultat, à le commenter … D'autres questions font référence explicitement à des pratiques expérimentales.

…/…

Il pourra alors être demandé au candidat :

- de commenter, compléter, critiquer, exploiter, … des résultats expérimentaux ;

- de décrire ou commenter une expérience, une manipulation, un protocole expérimental ;

- de restituer un montage, un mode opératoire, … destinés à vérifier une loi ;

- de dresser la liste du matériel et des produits nécessaires à la réalisation d'une expérience ;

- de tirer de la lecture d'un texte scientifique des informations pertinentes ;

- d'expliquer le fonctionnement d'un appareil ;

- de faire le schéma d'un montage expérimental ;

- de compléter et/ou d'annoter un schéma ;

- d'analyser un fait technique ou scientifique de la vie courante ;

- de donner des applications pratiques d'un appareil ou d'un phénomène physico-chimique ;

- de justifier le montage et l'utilisation d'appareils de mesure ;

23 - Pour la partie pluridisciplinaire

Le sujet porte sur un thème commun provenant de l'intersection entre les sciences physiques et les sciences biologiques. Ce thème peut être pris dans toutes les parties de programme de la classe de terminale qui mettent en valeur l'interface entre les deux disciplines (les biomolécules, glucides, lipides, protides, l'eau, l'énergie dans le vivant, oxydoréduction, respiration, fermentation, …).

Quel que soit le type d'exercices proposés, ils pourront s'appuyer sur des documents d'accompagnement comportant : des textes écrits, des graphiques, des dessins, des schémas, des photographies, des tableaux de valeurs numériques, …

3) MODALITES DE CORRECTION

Les correcteurs de sciences physiques et de sciences biologiques corrigent pour chacun la partie les concernant, lorsque ces parties sont monodisciplinaires.

La partie pluridisciplinaire éventuelle donne lieu à une correction concertée entre les professeurs de sciences physiques et de sciences biologiques.

L'atelier de correction dispose des critères et niveaux d'exigence établis par les concepteurs des sujets. Ce document doit permettre de vérifier que les capacités définies ont été acquises et les objectifs énoncés atteints.

Les correcteurs tiendront compte dans la notation du soin, de la présentation, de l'orthographe et des qualités de rédaction.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CONTROLES EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent deux contrôles à la fin de la classe de première.

A) BIOLOGIE-ECOLOGIE

1) OBJECTIFS DU CONTRÔLE

* Valoriser les approches concrètes et pratiques de la biologie et de l'écologie réalisées en cours d'année.

* Vérifier l'acquisition des notions essentielles dont le réinvestissement est indispensable en classe terminale.

2) NATURE DU CONTRÔLE

Il comporte un ensemble d'exercices appropriés aux objectifs visés.

A titre indicatif :

* ***Séquence en salle*** sous la forme d'un questionnaire à réponses courtes et synthétiques (QCM, schémas à faire ou à légender, documents à exploiter, questions ouvertes à réponse courte …).

* ***Séquence à caractère pratique*** pouvant comporter une phase sur le terrain et une phase en laboratoire.

L'élève sera obligatoirement mis en présence de matériels, d'échantillons, d'outils d'investigation.

Quelle que soit sa forme, l'épreuve débouche sur une ou plusieurs productions écrites.

2) MODALITES D'EVALUATION

La grille d'évaluation inclut, s'il y a lieu, de façon explicite, les aspects gestuels et comportementaux liés aux sujets proposés.

Le barème sera élaboré en respectant un équilibre entre les différentes capacités évaluées.

B) SCIENCES PHYSIQUES

1) OBJECTIFS DU CONTRÔLE

* Valoriser le caractère expérimental des sciences physiques par l'intermédiaire des approches pratiques réalisées en classe de première.

* Vérifier l'acquisition des notions fondamentales dont le réinvestissement est indispensable en classe terminale.

Les capacités évaluées sont :

**** Des savoirs***

Les connaissances théoriques feront l'objet de questions se rapportant au sujet traité avec un éventuel élargissement.

Ces questions à réponses courtes sont intégrées au document remis à l'élève. Elles sont indépendantes et ne conditionnent pas directement la réussite de l'élève à la partie pratique proposée.

**** Des savoir-faire expérimentaux***

L'aptitude à manipuler, l'habileté gestuelle, la rigueur, le soin, la précision, dans le travail de type expérimental …

**** Des savoir-être***

Le sens de l'observation, la capacité à interpréter des résultats, à relier les phénomènes observés par des lois, à répondre aux questions posées …
Ils sont complémentaires des capacités testées par une épreuve terminale écrite ponctuelle.

2) NATURE DU CONTRÔLE

Il s'agit d'un contrôle pratique de laboratoire.

Il comporte des questions écrites et éventuellement orales.

Il s'appuie sur tout ou partie d'un travail pratique de physique ou de chimie effectué pendant l'année scolaire ou sur des expériences réalisées en cours.

La durée indicative de ce contrôle est de 1 h 30.

Les indications concernant le travail à faire sont consignées sur une feuille remise à chaque élève.

…/…

Le poste de travail est situé dans la salle de travaux pratiques, où le matériel sera mis à disposition et où seront effectuées les manipulations.

L'épreuve débouche sur une production écrite.

Pendant le déroulement de l'épreuve, le professeur responsable peut poser des questions sur la façon de manipuler le choix du matériel, les options retenues …

Si besoin est, des documents peuvent accompagner le sujet de l'épreuve.

3) MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation s'effectue essentiellement à partir de la production écrite des candidats, mais aussi par l'intermédiaire des questions orales posées pendant le déroulement de la manipulation.

Le professeur peut également juger a posteriori la justesse des montages et la pertinence du travail purement expérimental.

Une grille d'évaluation est élaborée pour chaque poste de travail.

Elle fait apparaître nettement les domaines évalués et le barème détaillé correspondant aux différentes parties :

- montages réalisés ou expériences effectuées,

- manipulation correspondant au travail demandé,

- compte rendu (avec questions théoriques incorporées) et résultats numériques,

- comportement gestuel et réponses aux questions orales posées durant la manipulation.

CRITERES PROPOSES POUR L'EVALUATION EN CCF

DE LA PARTIE RELATIVE AUX SCIENCES PHYSIQUES

(grille indicative)

1 - Réaliser «le montage»	**4 points**
- un dispositif expérimental - un montage - une expérience - un réglage d'appareil - une mise au point d'une manipulation - …	
2 - Manipuler «le fonctionnement»	**6 points**
- appliquer un mode opératoire - provoquer un phénomène et l'observer - utiliser un ou des appareils - mesurer, relever des résultats qualitatifs ou quantitatifs - …	
3 - Rendre compte «l'exploitation»	**10 points**
- décrire le phénomène observé, la manipulation effectuée - rédiger un compte rendu dans un langage correct - répondre aux questions écrites posées - justifier oralement les choix effectués, le comportement adopté - présenter, exploiter et commenter les résultats obtenus - publier et apprécier la validité des résultats	

EPREUVE N° 8

ESPACES RURAUX ET SOCIETE
(coefficient 4)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	2 h 30 *	3	Ecrite	2 h 30 *	4
CCF		1			

* Ce temps inclut la prise de connaissance des documents joints au sujet.

La note de l'épreuve comprend :

1 - Le résultat d'une épreuve terminale écrite d'une durée de 2 h 30, située à la fin de la classe terminale.

2 - Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de deux contrôles en cours de formation en histoire-géographie et en sciences économiques et sociales réinvestissant éventuellement les acquis du stage «Territoire et développement».

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 2 h 30.

1) OBJECTIF DE L'EPREUVE

Cette épreuve a pour objectif de tester l'acquisition par le candidat des savoirs et savoir-faire de la matière M8, dans la discipline économique.

A cette occasion, le candidat doit faire preuve de ses capacités à :

- exploiter de façon pertinente des documents fournis,

- mettre en perspective avec ses connaissances les informations contenues dans ces documents,

- mobiliser les savoirs acquis,

- produire une synthèse pertinente en une réponse structurée.

2) NATURE

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs documents qui permet(tent) au candidat de disposer et de prendre en compte des informations qui y sont contenues. Ce(s) document(s) présente(nt) un ou des enjeux sociaux liés à la gestion des espaces ruraux et agricoles. Il peut s'agir d'études de cas, de situation, de problèmes liés aux objectifs économiques de la matière M8.

Le sujet comporte des questions destinées à guider la réflexion du candidat sur des points particuliers.

3) MODALITES DE L'EPREUVE

L'épreuve est d'une durée de 2 h 30, temps de lecture compris. Le volume et le nombre de documents doivent être conçus en conséquence. La qualité et la clarté de présentation des documents doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le sujet remis au candidat est accompagné d'un barème de notation précisant le nombre de points affectés à chaque question et le type de production attendu du candidat.

4) MODALITES DE CORRECTION

L'épreuve est corrigée par un enseignant de sciences économiques et sociales.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AU CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent deux contrôles en cours de formation permettant d'évaluer l'ensemble des objectifs disciplinaires de sciences économiques et sociales et histoire-géographie en testant et en mobilisant éventuellement les acquis du stage «Territoire et développement».

La situation d'évaluation prévue doit correspondre aux diverses situations de formation et tenir compte de l'existence de l'épreuve écrite terminale.

Le premier contrôle en cours de formation est organisé en classe de première. Il évalue, par oral ou par écrit, les objectifs de la discipline histoire-géographie et éventuellement ceux de la discipline sciences économiques et sociales.

Le second contrôle en cours de formation est organisé en classe de terminale et évalue les objectifs de la discipline sciences économiques et sociales, soit seuls, soit conjointement avec ceux de la discipline histoire-géographie.

EPREUVE N° 9

TECHNOLOGIES DE LA SPECIALITE
(coefficient 8)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Epreuve terminale orale sur dossier	0 h 30	5	Epreuve terminale orale sur dossier	0 h 30	8
CCF	-	3			

L'épreuve porte sur les matières M9 et M10. La note de l'épreuve comprend :

- le résultat d'une épreuve ponctuelle orale, d'une durée totale de 30 minutes, située en fin de classe terminale ;
- pour les candidats de la voie scolaire, le résultat d'épreuves de contrôle certificatif en cours de formation.

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE : SOUTENANCE D'UN DOSSIER TECHNOLOGIQUE

Une formation technologique a pour but non seulement de faire acquérir les bases scientifiques et économiques d'un «domaine», mais encore de rendre capable de conduire une réflexion sur les techniques et leur utilisation.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Le dossier technologique a pour objectifs de définir, analyser et discuter, à l'aide d'arguments scientifiques et techniques et éventuellement socio-économiques, une «problématique» en rapport avec la spécialité technologique. C'est donc un travail de réflexion et d'investigation conduit, individuellement ou en groupe, sur une préoccupation contextualisée en relation avec la spécialité, laquelle définit le champ des thèmes d'étude.

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes (cf. grille d'évaluation) :

- élaborer et rédiger un dossier technologique,
- présenter et commenter un dossier technologique,
- répondre à des questions sur le dossier,
- s'exprimer oralement.

2) MODALITES DE L'EPREUVE

L'épreuve comporte :

- la production d'un dossier individuel ou collectif,

- une interrogation individuelle en deux parties :

. présentation du dossier par le candidat,
. interrogation sur le dossier.

a) Réalisation du dossier technologique

Thème et problématique

Il convient de bien distinguer :

- le thème, qui définit l'objet d'étude. En liaison avec les objectifs et les contenus de l'enseignement de spécialité (matières M 9 et M 10), il peut correspondre à une production, un type d'aménagement, une technique, une pratique professionnelle, une innovation technologique, une question d'actualité. Il doit donc être signifiant par rapport à la spécialité et correspondre à une réalité ;

- la problématique, qui est l'interrogation, la question posée, dans un contexte, à propos du thème d'étude. L'énoncé de la problématique doit donc bien se traduire par une question, et la problématique consiste à : identifier une question à propos d'un thème ; utiliser, voire créer, des outils permettant d'y répondre (recherche documentaire, observation de terrain, travail d'enquête…) ; apporter des éléments de réponse.

Ces orientations permettent de définir les deux «bornes» du dossier technologique.

Il n'est :

- ni une monographie, c'est-à-dire un travail descriptif issu d'une recherche documentaire ou d'une observation de terrain ;

- ni un projet technique, c'est-à-dire une démarche d'analyse d'une situation professionnelle pour porter un diagnostic et élaborer une solution ou un scénario susceptibles de conduire à une prise de décision ; ce dernier type de travail relève du niveau III (BTSA).

Le dossier technologique ne conduit donc pas à élaborer un «projet d'amélioration», mais davantage à s'interroger sur l'existant, par exemple une décision prise, pour l'expliquer. La question centrale à poser, à propos d'un thème donné, est ainsi du type : comment fait-on et pourquoi fait-on ainsi ?

Choix du thème et de la problématique

Le thème et la problématique choisis - qui sont évidemment liés - ne portent pas nécessairement sur les productions animales, les systèmes de cultures, les équipements agricoles ou les types d'aménagement étudiés comme supports de l'enseignement de spécialité, mais ils doivent obligatoirement se trouver en cohérence avec les objectifs de cet enseignement.

Pour la spécialité «Technologies des systèmes de production», le thème et la problématique portent sur un sujet lié aux productions animales, aux productions végétales, aux agroéquipements, ou encore situé à l'intersection de ces domaines.

Dans le cas de l'orientation de la problématique vers les productions animales, le thème et la problématique portent sur toute espèce domestique au sens large, c'est-à-dire toute espèce qui fait l'objet d'élevage à des fins économiques. Ne sont de ce fait exclus ni les équidés, ni les espèces relevant de l'aviculture, de l'aquaculture, de l'élevage de gibier ou de l'élevage des animaux de compagnie… Il faut cependant souligner que la problématique doit impérativement se rapporter à des questions d'élevage : ainsi, si une problématique relative à l'élevage d'un gibier apparaît recevable, une problématique portant exclusivement sur une question de gestion de faune sauvage, sans lien avec les pratiques agricoles, doit être exclue du champ du dossier technologique. De la même façon, il importe de bien distinguer les problématiques portant sur les espèces élevées en aquaculture de celles relatives à la gestion, en pleine nature, d'espèces aquatiques.

Dans le cas de l'orientation de la problématique vers les productions végétales, le thème et la problématique portent, de la même façon, sur tout type de culture conduite avec un objectif de production, incluant horticulture et arboriculture, viticulture, cultures spécialisées… Ici, les problématiques choisies en rapport avec la forêt doivent être explicitées de façon suffisamment précise pour déterminer si elles relèvent d'un objectif de production végétale ou d'un objectif d'aménagement : on peut par exemple considérer que les dossiers relatifs à la pépinière, y compris de plantes forestières, relèvent de la production végétale, alors que les dossiers traitant de gestion forestière relèvent de l'aménagement.

Dans le cas de l'orientation de la problématique vers les agroéquipements, le thème et la problématique portent sur un équipement ou sur un ensemble d'équipements impliqués dans un chantier, ou sur l'un des systèmes techniques constitutifs d'un équipement. Les équipements qui constituent le support d'étude sont choisis parmi ceux qui sont concernés soit par la mise en œuvre d'une production agricole, soit par un aménagement paysager, soit par l'entretien de l'espace rural. Sont exclus du thème d'étude les équipements dont l'existence se limite à un prototype et ceux qui n'ont pas obtenu la certification de conformité aux règles de sécurité et les autorisations nécessaires à leur utilisation. Il est conseillé, en outre, de privilégier les problématiques dont les éléments de réponse associent l'équipement et son contexte d'utilisation.

…/…

Dans tous les cas, le choix peut se porter sur des questions de qualité dans la mesure où la problématique fait expressément référence à des façons de produire.

Pour la spécialité «Technologies de l'aménagement», le thème et la problématique portent sur un aménagement paysager, forestier, d'un espace de nature ou sur la gestion d'espèces sauvages.

Forme du dossier

Le dossier peut être individuel. Il comporte alors au maximum 20 pages, et au maximum 10 pages d'annexes justifiées, qui font clairement apparaître la problématique dans son contexte, sa pertinence, son traitement méthodologique, les conclusions personnelles du candidat et les prolongements éventuels.

Le dossier peut être collectif. Dans ce cas, le groupe de candidats - trois au maximum - peut effectuer le traitement comparatif d'un même problème en s'appuyant sur des supports différents, ou traiter sur un même thème des questions complémentaires. Le dossier collectif est ainsi constitué, le volume propre à chaque partie n'excédant pas 10 pages :

- introduction commune qui pose la problématique d'ensemble du dossier et en annonce l'organisation ;

- développements individuels assortis de conclusions personnelles clairement identifiées à partir d'une démarche qui s'appuie sur un travail de groupe ;

- conclusion générale commune.

Activités supports

L'activité support essentielle est constituée par tout ou partie du stage individuel en entreprise ou organisme. L'exploitation agricole ou l'atelier technologique ou le site (dans le cas des aménagements) de l'établissement peuvent servir de support. Le stage est complété, si besoin est, par des visites individuelles ou collectives, par des recherches documentaires, par des enquêtes, par la consultation d'experts et de personnes ressources

La réalisation d'un dossier collectif n'implique pas que les candidats effectuent un stage collectif sur un même lieu, mais suppose au contraire que chaque candidat réalise son stage en un lieu particulier, afin de procéder collectivement à des comparaisons.

De façon à permettre au candidat de disposer du temps, de l'encadrement et des supports indispensables, il est impératif que le lieu de stage soit choisi en cohérence avec le thème et la problématique.

Modalités d'encadrement

Le rôle du maître de stage est de prendre en charge et d'encadrer le stagiaire - de lui permettre en particulier l'accès aux informations nécessaires - selon les directives fournies par l'établissement.

…/…

Le rôle des enseignants est d'aider les candidats à clarifier et à formuler leur problématique, à construire leur démarche, à trouver leur lieu de stage, à mettre en perspective les informations recueillies et les connaissances acquises sur le sujet, à rédiger leur dossier.

Les enseignants concernés disposent à cet effet d'un potentiel horaire spécifique dans le cadre des activités de travaux personnels encadrés. D'autre part, les activités pluri-disciplinaires prévues au programme - comme d'ailleurs certaines activités disciplinaires - permettent en particulier des acquisitions méthodologiques qui peuvent être réinvesties dans la préparation et l'élaboration du dossier technologique.

Il convient d'attirer l'attention des enseignants sur les difficultés engendrées par des problématiques trop ambitieuses : insuffisante maîtrise du sujet par le candidat, importance du suivi à assurer… A l'inverse, des problématiques peuvent apparaître trop «simplistes» à des enseignants, mais ne le sont pas nécessairement pour des candidats qui ont peu de références et pour lesquels elles peuvent constituer des sujets intéressants d'observation et d'analyse.

Le rôle du président adjoint du jury n'est pas de valider le choix des thèmes, des problématiques et des lieux de stage. Lors de sa première visite, il fait part à l'équipe pédagogique de ses observations et de ses suggestions quant à la faisabilité et à la cohérence des choix proposés.

b) Interrogation individuelle à partir du dossier

Le dossier est porté à la connaissance du jury un mois avant l'épreuve orale qui comporte deux parties.

Exposé du candidat sur son dossier (10 minutes)

Cette partie vise à évaluer la démarche méthodologique, les connaissances mises à contribution et les conclusions personnelles du candidat : présentation et justification de la problématique, description de la méthodologie, origine et traitement des données, pertinence et qualité des connaissances technologiques, bien-fondé des conclusions personnelles et des propositions éventuelles.

En cas de dossier collectif, le candidat est en particulier évalué à partir de sa présentation individuelle de la problématique, mais il doit faire montre d'une vue d'ensemble du dossier. Il expose son rôle personnel dans l'élaboration du dossier et ses conclusions propres.

Le candidat peut utiliser, à sa convenance, des documents supports : tableaux, transparents …

Réponse à des questions ouvertes sur le dossier (20 minutes)

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à argumenter, à hiérarchiser et à synthétiser ses propos ; elle vise aussi - éventuellement et à titre complémentaire - à évaluer l'étendue de ses connaissances technologiques dans la spécialité.

Les questions portent, initialement et principalement, sur le contenu du dossier et sur la présentation faite par le candidat. À partir du dossier et en relation avec la problématique, le champ de l'interrogation peut être élargi, secondairement et sans approfondissement, à des connaissances technologiques générales du programme des matières M 9 et M 10.

c) Composition du jury

Le jury de l'épreuve ponctuelle comprend des enseignants d'agronomie, de zootechnie, d'agroéquipement et d'aménagement intervenant dans les matières M9 et M10.

Il est organisé en ateliers ; chaque atelier est composé de deux examinateurs de profil complémentaire. Les examinateurs disposent de la grille d'évaluation jointe.

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STAE

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE PONCTUELLE E9
SOUTENANCE D'UN DOSSIER TECHNOLOGIQUE

CAPACITÉS	OBSERVATIONS	NOTE
Élaborer et rédiger un dossier : - Structuration et cohérence du dossier - Respect des consignes - Présentation, traitement et qualité des informations - Qualité de l'expression écrite, orthographe, syntaxe		/4
Présenter et commenter un dossier : - Présentation et justification de la problématique - Description de la démarche - Origine et traitement des informations - Qualité des connaissances technologiques - Pertinence des conclusions et des propositions		/6
Répondre à des questions sur le dossier : - Écoute et argumentation - Qualité des références, pertinence des réponses - Mobilisation des références pour approfondir et/ou élargir le sujet, étendue des connaissances techno-logiques		/8
S'exprimer oralement : - Précision du vocabulaire - Expression verbale et aisance gestuelle - Gestion du temps - Opportunité et qualité des supports		/2
<u>Commentaires et appréciation générale</u> :		/20

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent les épreuves des contrôles certificatifs en cours de formation qui portent sur les matières M 9 et M 10.

A) MATIERE M 9 (coefficient 1)

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Evaluer la capacité des candidats à :

- décrire et analyser le fonctionnement d'une entreprise dans son environnement ;

- identifier les composantes d'un agrosystème et expliquer leurs rôles dans son fonctionnement.

2) MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'épreuve s'appuie sur une ou deux études de cas organisées à partir d'une situation observée ou décrite (visite et ou travail à partir de documents). Elle est organisée en fin de première année.

B) MATIERE M 10 : (coefficient 2)

SPECIALITE «TECHNOLOGIES DES SYSTEMES DE PRODUCTION»

1) OBJECTIF DE L'EPREUVE

Evaluer la capacité des candidats à mobiliser des connaissances pour expliquer le rôle et l'importance des technologies liées à l'agronomie, à la zootechnie et aux agroéquipements dans le fonctionnement et l'évolution des processus de production.

2) MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Chacune des trois disciplines constitutives de la matières M10 (agronomie, zootechnie, agroéquipements) donne lieu à un contrôle certificatif ; la note de l'épreuve est la moyenne de ces trois contrôles.

Organisés au cours de la deuxième année, les contrôles prennent une forme écrite ou orale et peuvent faire appel à des documents.

SPECIALITE «TECHNOLOGIES DE L'AMENAGEMENT»

1) OBJECTIF DE L'EPREUVE

Evaluer la capacité des candidats à mobiliser des connaissances pour expliquer le rôle et l'importance des technologies liées aux aménagements paysagers, forestiers, d'un espace de nature et aux agroéquipements dans le fonctionnement et l'évolution des processus d'aménagement.

…/…

2) MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Deux contrôles sont relatifs aux technologies de l'aménagement, un est relatif aux technologies des agroéquipements.

Le note de l'épreuve est la moyenne de ces trois contrôles.

Organisés au cours de la deuxième année, les contrôles prennent une forme écrite ou orale et peuvent faire appel à des documents.

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE SERIE STPA

TROISIEME PARTIE :

EPREUVES SPECIFIQUES DE LA SERIE STPA DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

EPREUVE N° 7

SCIENCES DE LA MATIERE ET DU VIVANT

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Ecrite	3 h 30 *	4	Ecrite	3 h 30 *	6
CCF		2			

* Ce temps inclut la prise de connaissance des documents joints au sujet.

La note de l'épreuve comprend :

1 - Le résultat d'une épreuve ponctuelle écrite d'une durée de ***3 h 30***, située à la fin de la classe de terminale et comportant :

- soit une partie de sciences physiques (physique et chimie) et une partie de sciences biologiques (biologie et écologie), à égalité de traitement et portant sur un même thème ;

- soit une partie de sciences physiques, une partie de sciences biologiques et une partie pluridisciplinaire portant sur des contenus et méthodes se rapportant aux deux disciplines.

2 - Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de deux contrôles en cours de formation l'un en sciences physiques, l'autre en sciences biologiques, tous deux à caractère pratique, avec une production écrite et éventuellement orale. Ces contrôles sont destinés à évaluer les capacités d'expérimentation et d'observation des candidats. Ils se situent à la fin du premier trimestre de terminale et ils sont d'égal coefficient.

I - EPREUVE TERMINALE

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 3 heures 30 dont 30 minutes sont consacrées à la prise de connaissance des documents joints au sujet.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Vérifier la maîtrise des connaissances et des démarches (raisonnements et savoir-faire cognitifs) de physique-chimie et de biologie de la matière M7, dans le cadre de l'élaboration progressive de la réponse à une ou plusieurs situations problème.

2) ARCHITECTURE

**** 1ère possibilité :***

Deux parties :

- biologie,
- physique et chimie.

de même importance quant au temps nécessaire à leur rédaction et qui portent sur un thème commun. Chacune des parties est notée sur 10 points.

La partie physique-chimie peut faire appel aux deux disciplines dans des proportions variables selon le sujet abordé, jusqu'à ne comporter qu'une seule d'entre elles.

**** 2ème possibilité :***

Trois parties :

- biologie,

- physique ou chimie,

- résolution ou éclairage d'une problématique pluridisciplinaire nécessitant le recours aux connaissances et méthodes de la biologie d'une part et de la physique **ou** de la chimie d'autre part.

Les deux premières parties sont d'égale importance (2×7 points) et la troisième partie fait appel pour 6 points aux deux disciplines concernées, d'une manière sensiblement équivalente.

3) CARACTERISTIQUES

Les sujets pourront faire appel à des documents textuels, iconographiques ou graphiques dont la prise de connaissance ne devra pas nécessiter plus de 30 minutes.

Un temps de 30 minutes est laissé aux candidats pour prendre connaissance du sujet et des documents d'accompagnement avant remise des copies pour une durée de 3 heures.

Les sujets se rapporteront à différentes parties des programmes de chacune des disciplines. En outre, ils devront présenter une difficulté progressive et feront appel à la restitution de connaissances, aux méthodes et raisonnements expérimentaux et à la résolution de problème.

Ils devront permettre à tout élève connaissant *le cours et les raisonnements et savoir-faire élémentaires qui lui sont attachés*, d'obtenir la moyenne. Les sujets pourront déboucher en final sur des questions qui nécessitent des élèves qu'ils soient capables de transférer les méthodes, raisonnements et savoir-faire à la compréhension d'une situation nouvelle et originale.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CONTROLES EN COURS DE FORMATION

1) OBJECTIFS

Il s'agit de vérifier et d'apprécier :

- la maîtrise de savoir-faire expérimentaux propres à la biologie, à la chimie et à la physique :

  . capacité à réaliser un montage à partir d'un schéma ;

  . les qualités relatives aux activités suivantes : observations, identifications, manipulation d'instruments spécifiques de la discipline (verrerie, appareils de mesure, appareils d'observation…..) ;

  . la capacité à réaliser des mesures et à les exploiter sous une forme qui donne le sens (tracé de courbe, de diagramme, utilisation d'outil informatique ...) ;

- la capacité à rendre compte de son travail avec objectivité et probité, que ce soit par un **bref** compte-rendu écrit, le dessin ou la schématisation.

2) DEFINITION

Le CCF consiste en 2 épreuves pratiques et orales : l'une en physique **ou** chimie, l'autre en biologie.

Les épreuves ont chacune une durée de 45 minutes et un égal coefficient.

Elles se situent en fin de premier trimestre de la terminale.

Savoir-faire expérimentaux et connaissances concernés : ceux des programmes de première et de terminale étudiés à la date de l'épreuve.

Les points relatifs à cette épreuve seront répartis en sorte qu'environ 2/3 portent sur la manipulation proprement dite (12 à 14 points) et environ 1/3 portent sur les réponses aux questions (6 à 8 points).

3) ORGANISATION

Les épreuves seront organisées par groupe de 6 élèves ayant un sujet identique pour un professeur examinateur.

Dans le cas de la physique et de la chimie, le professeur organisera une épreuve de physique et une épreuve de chimie, de même durée (pour ce qui concerne l'activité expérimentale proprement dite) et de difficultés comparables. L'épreuve que subira chaque élève sera déterminée par tirage au sort.

Si plusieurs groupes de passage doivent être organisés, il est souhaitable que pour chaque discipline (biologie, physique, chimie), les sujets mis en œuvre soient les mêmes. L'organisation retenue doit être dans ce cas telle que les élèves en attente de composer ne puissent pas communiquer avec ceux qui l'ont terminée. Cette contrainte étant difficile à respecter au delà de 2 groupes pour une discipline donnée, on admettra qu'au delà, 2 sujets différents puissent être mis en place pour la ou les disciplines concernées. Au delà de 24 élèves, ce seront 3 sujets qui devront être préparés.

Le professeur veillera à ce que les sujets soient de difficulté comparable et que dans chaque discipline, ils vérifient l'acquisition des mêmes capacités expérimentales et des mêmes compétences.

Chaque élève se verra remettre ***une première fiche*** d'une page qui comportera les indications suivantes :

- le titre du sujet : le but de la manipulation, c'est-à-dire la description sommaire des informations qui seront apportées par les manipulations entreprises ;

- le travail à effectuer : il s'agit de présenter d'une manière structurée en plusieurs sous ensembles clairement numérotés, les tâches que l'élève devra réaliser, qu'il s'agisse d'activités pratiques proprement dites ou d'exploitation de résultats ou bien encore de compte-rendu et les questions qui s'y rattachent.

  Cette présentation mettra en évidence les éventuels appels au professeur examinateur qui procédera à des évaluations particulières. Celles-ci peuvent concerner la vérification de montages ou de réglages mais aussi toute étape dont l'appréciation correspond à un critère d'évaluation tel que la réalisation du zéro d'une burette, l'étalonnage d'un pH-mètre, le réglage d'un oscilloscope, la vérification du calibre d'un appareil ...

…/…

Il se verra remettre ***une seconde fiche*** dite fiche réponse sur laquelle figurera :

- l'identification du candidat, de la promotion ainsi que la date et l'heure de l'épreuve,

- le titre du sujet,

- toute ou partie du schéma de la manipulation, à compléter ou légender,

- les numéros des questions posées dans la partie du document *"Travail à effectuer"*,

- la signature du candidat.

Le barème affecté au schéma et à chacune des questions figurera sur cette fiche (total de 6 à 8 points).

L'épreuve étant dite orale et pratique, le professeur examinateur posera à chaque candidat une question en rapport immédiat avec la manipulation entreprise qui comptera pour 2 à 3 points dans la note finale. Il peut s'agir par exemple de justifier une précaution expérimentale, d'expliquer le principe d'un appareil de mesure, d'identifier et de commenter une cause d'erreur, de proposer d'autres modalités pour une mesure etc. Pour des raisons pratiques, la réponse à cette question personnalisée pourra être fournie par le candidat sous forme écrite.

Une troisième fiche permettra au professeur de procéder à l'évaluation critériée des pratiques expérimentales de chaque élève. Ce document recense sur une feuille unique les gestes à réaliser, les matériels à utiliser, les éléments d'une bonne organisation du travail qui donneront lieu à évaluation pour chacun des 6 postes. Le professeur mettra en œuvre un système d'évaluation rapide codifié (signes + et - ou croix en face de chaque critère respecté) qu'il transformera en note en fin de séance.

Une dernière fiche permettra de récapituler pour chaque élève, le total des notes obtenues d'une part pour la fiche réponse et d'autre part pour l'observation des pratiques expérimentales.

Le professeur tiendra l'ensemble de ces documents à la disposition du jury.

EPREUVE N° 8

BIOTECHNOLOGIES
ET ANALYSES DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Pratique	3 h 00	3	Pratique	3 h 00	5
CCF		2	-		

L'épreuve porte sur la matière M8.

La note de l'épreuve comprend :

1 - Le résultat d'une épreuve ponctuelle pratique d'une durée de ***3 heures***.

2 - Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de deux contrôles en cours de formation d'égal coefficient.

I - EPREUVE TERMINALE

Il s'agit d'une épreuve pratique d'une durée de 3 heures.

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Il s'agit de vérifier et d'apprécier :

- la maîtrise de savoir-faire expérimentaux propres à la microbiologie, à la biochimie et aux méthodes d'analyse :

  . capacité à réaliser une expérience à partir d'un protocole ;

  . les qualités relatives aux activités suivantes : observations, identifications, manipulation d'instruments spécifiques de la discipline (verrerie, appareils d'observation ...) ;

  . la capacité à réaliser des observations et à les interpréter ;

- la capacité à rendre compte de son travail avec objectivité, précision et probité, que ce soit par un **bref** compte-rendu écrit, le dessin ou la schématisation.

2) DEFINITION DE L'EPREUVE

Il s'agit d'une épreuve pratique qui porte sur une combinaison de deux disciplines parmi la biochimie, la microbiologie et la chimie analytique.

Savoir-faire expérimentaux et connaissances concernés sont ceux de première et de terminale.

Les points relatifs à cette épreuve seront répartis en sorte que 50% portent sur la manipulation proprement dite et 50% portent sur les réponses aux questions.

3) ORGANISATION DE L'EPREUVE

Les épreuves seront organisées par groupe de huit élèves maximum pour deux examinateurs enseignants extérieurs à l'établissement. Elles se tiendront dans l'établissement de formation.

Les sujets des épreuves seront établis préalablement à l'examen, sous la responsabilité de l'inspection par une commission interrégionale constituée d'examinateurs qui feront passer l'épreuve. Cette commission travaillera à partir de la liste des TP réalisés (ou à venir) par chacun des établissements de formation et de leurs protocoles.

Les sujets sont nationaux.

Chaque centre se verra remettre un sujet par demi-journée d'épreuve (pour huit candidats maximum). Au plus tard quinze jours avant le début des épreuves, le centre recevra la liste des matériels, produits et réactifs nécessaires pour chaque sujet. En cas d'impossibilité de mise en œuvre de l'un d'eux, un sujet de remplacement pourra exceptionnellement être affecté au centre et la liste correspondante des matériels, produits et réactifs lui sera adressée.

Chaque élève se verra remettre le sujet qui est constitué de deux fiches.

Une première fiche d'une page comportera les indications suivantes :

- le titre du sujet ;

- le but de la manipulation, c'est à dire la description sommaire de l'intérêt et des objectifs des manipulations à réaliser ;

- le travail à effectuer :

Il s'agit de présenter d'une manière structurée en plusieurs sous ensembles clairement numérotés, les tâches que l'élève devra réaliser, qu'il s'agisse d'activités pratiques proprement dites ou d'exploitation de résultats ou bien encore de compte-rendu et les questions qui s'y rattachent.

Cette présentation mettra en évidence les éventuels appels au professeur examinateur qui procédera à des évaluations particulières. Celles-ci peuvent concerner la vérification de montages ou de résultats partiels mais aussi toute étape dont l'appréciation correspond à un critère d'évaluation tel que la réalisation du zéro d'une burette, le réglage d'un appareil, une observation microscopique … ;

- les questions en rapport immédiat avec les manipulations.

Il se verra remettre ***une seconde fiche*** dite fiche réponse sur laquelle figurera :

- l''identification du candidat,
- le titre du sujet,
- tout ou partie du schéma de la manipulation, à compléter ou légender,
- les numéros des questions posées dans le document précédent.

Une troisième fiche permettra au professeur de procéder à l'évaluation critériée des pratiques expérimentales de chaque candidat. Ce document recense sur une feuille unique les gestes à réaliser, les matériels à utiliser, les éléments d'une bonne organisation du travail qui donneront lieu à évaluation pour chacun des quatre postes dont il aura la charge. Un système d'évaluation rapide codifié (signes + et - ou croix en face de chaque critère respecté) sera transformé en note en fin de séance.

Une dernière fiche permettra de récapituler pour chaque élève, le total des notes obtenues d'une part pour la fiche réponse et d'autre part pour l'observation des pratiques expérimentales.

II – INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CONTRÔLES EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent deux contrôles en cours de formation d'une durée de 2 heures chacun.

Le premier contrôle est situé au troisième trimestre de la première année, le second contrôle se situe en année terminale.

1) OBJECTIFS

Vérifier la maîtrise des connaissances et des démarches (raisonnements et savoir-faire cognitifs) de biochimie structurale et métabolique et de microbiologie de la matière M8, dans le cadre de l'élaboration progressive de la réponse à une ou plusieurs situations problème.

2) CARACTERISTIQUES

Le contrôle de première porte sur la biochimie et sur la microbiologie.

Le contrôle de terminale porte sur la biochimie et la chimie analytique.

Les sujets pourront faire appel à des documents textuels, iconographiques ou graphiques dont la prise de connaissance ne devra pas nécessiter plus de 10 minutes.

Les sujets se rapporteront à différentes parties du programme de la matière M8. En outre, ils devront présenter une difficulté progressive et feront appel à la restitution de connaissances, aux méthodes et raisonnements expérimentaux.

Ils devront permettre à tout élève connaissant *le cours et les raisonnements et savoir-faire élémentaires qui lui sont attachés*, d'obtenir la moyenne. Les sujets pourront déboucher en final sur des questions qui nécessitent des élèves qu'ils soient capables de transférer les méthodes, raisonnements et savoir-faire à la compréhension d'une situation nouvelle et originale.

EPREUVE N° 9

TECHNOLOGIES ET ECONOMIE
(coefficient 7)

CANDIDATS DE LA VOIE SCOLAIRE			AUTRES CANDIDATS		
Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient	Forme de l'épreuve	Durée	Coefficient
Orale sur dossier	0 h 30	5	Orale sur dossier	0 h 30	7
CCF		2			

La note de l'épreuve comprend :

1 - Le résultat de l'épreuve ponctuelle orale d'une durée de 30 minutes, située en fin de classe de terminale.

2 - Pour les candidats de la voie scolaire, les résultats de deux contrôles en cours de formation d'égal coefficient :

- un contrôle écrit en technologie alimentaire situé au premier trimestre de l'année de terminale ;

- un contrôle écrit en sciences économiques et sociales situé au deuxième trimestre de l'année de terminale (après Noël).

I - DEFINITION DE L'EPREUVE PONCTUELLE

1) OBJECTIFS DE L'EPREUVE

Décrire, analyser et discuter à l'aide d'arguments scientifiques, techniques et socio-économiques une problématique en rapport avec la matière M9.

Elle devra permettre à l'élève, par exemple :

- d'appréhender de façon générale un procédé de fabrication ;
et/ou
- de situer un procédé de fabrication dans le contexte d'une entreprise ;
et/ou
- d'observer la mise en œuvre de la gestion de la qualité dans une entreprise ;
et/ou
- d'observer la stratégie d'une entreprise par rapport à son environnement ;
et/ou
- de situer une entreprise par rapport à son marché ;
et/ou
- d'analyser la politique commerciale d'une entreprise.

Sans être obligatoirement d'égale importance, les deux aspects, technologique et économique, doivent être évalués.

2) PREPARATION D'UN DOSSIER PAR CHAQUE CANDIDAT

a) L'activité support

Pour l'élaboration du dossier, l'activité support est tout ou partie du stage individuel en entreprise (de transformation, de distribution ou de commercialisation) ou dans un organisme susceptible de s'inscrire dans les objectifs du programme (agence de l'eau, laboratoire de contrôle de la qualité …), complétée si besoin, par des visites indivi-duelles ou collectives, des recherches bibliographiques, des travaux pratiques en atelier, etc.

b) Le thème du dossier

Le dossier technologique et économique doit porter sur un thème assez large qui définit le champ d'études. Afin que les candidats puissent être préparés et évalués dans les meilleures conditions, il est important que le thème étudié soit en rapport direct avec les objectifs et les contenus du programme.

La problématique est une contextualisation du thème au sein de l'entreprise ou de l'organisme support. Une problématique est une interrogation, une question centrale qui doit être ciblée et justifiée. Elle doit permettre une analyse argumentée du pourquoi fait-on cela dans un contexte donné.

L'élève doit expliquer le pourquoi d'un choix, d'un existant ou d'un projet dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil. Il s'agit d'une démarche de compréhension et non de description. Il n'est pas question pour l'élève d'élaborer et de proposer un projet d'amélioration, mais de justifier l'existant en l'argumentant à l'aide de ses connaissances (cours, TP, visites, …) et de la documentation recueillie (stage, bibliographie, organisations professionnelles …)

Il importe que l'élève puisse trouver, dans les apports de l'enseignement (au travers des cours, des séances de travaux pratiques, des visites et des stages), les éléments essentiels pour mener son étude et que le jury soit en mesure d'évaluer dans les meilleures conditions le travail fourni.

Le dossier technique et économique ne doit pas être uniquement bibliographique ou descriptif (type rapport de stage), mais le résultat d'une réflexion conduite individuellement ou par groupe à partir de situations réelles. Un travail de groupe permet l'utilisation d'une démarche comparative.

c) La rédaction du dossier

Présentation générale

Le dossier peut être individuel, dans ce cas , il comporte **20 pages maximum,** dactylographiées et, éventuellement, 10 pages au maximum d'annexes justifiées.

Ce dossier doit comporter :

- une fiche signalétique de l'entreprise ;

- une présentation de la problématique ;

- le thème justifié et contextualisé. (Exemple : si le thème a une dominante technologique il sera contextualisé dans l'entreprise ou dans la filière ou dans l'environnement socioéconomique ; si le thème a une dominante économique, il sera justifié par la technologie des produits élaborés par l'entreprise). Selon la contextualisation, l'aspect économique et l'aspect technologique peuvent être plus ou moins développés. Les liens qui existent entre ces deux aspects seront présentés ;

- une conclusion.

Le dossier peut être collectif (maximum 3 élèves), il comporte 20 pages maximum par candidat, assorties éventuellement de 10 pages maximum d'annexes justifiées. Dans ce cas, le groupe des candidats peut effectuer le traitement comparatif d'un même thème en s'appuyant sur des activités support différentes, ou traiter des problèmes différents et complémentaires d'un même thème.

Ce dossier collectif doit comporter :

- une introduction du groupe, qui présente la problématique d'ensemble du dossier ;

- des développements individuels assortis de conclusions personnelles clairement identifiées à partir d'une démarche comparative qui s'appuie sur un travail de groupe ;

- une conclusion commune rédigée par le groupe.

Aspects formels liés au dossier

* Sur la couverture, doivent figurer les informations suivantes :

  - nom et prénom de l'élève (lorsque le dossier est collectif le nom des différents participants sont indiqués),

  - année de réalisation,

  - intitulé (raccourci) de la problématique.

* Une page de garde avec :

  - le titre complet de la problématique,
  - un résumé.

* Un sommaire avec :

  - une pagination du dossier,
  - une pagination indépendante des annexes.

* Le dossier technique et économique.

* Une bibliographie.

Remarque : aucune mention ne sera faite du nom et de l'adresse de l'établissement scolaire d'origine de l'élève.

d) Les modalités d'encadrement des élèves

Le rôle du maître de stage est d'encadrer les stagiaires selon les directives qui auront été données par l'établissement.

Le rôle des enseignants est d'aider les élèves à formuler leur problématique, à trouver un lieu de stage, à construire leur démarche, à mettre en perspective les informations recueillies et les connaissances acquises sur le sujet.

Les enseignants concernés disposent d'un potentiel horaire destiné à l'encadrement et au suivi des élèves en stage, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Les travaux personnels encadrés, les activités pluridisciplinaires, prévues au programme, permettent l'acquisition d'une méthodologie qui peut être ensuite réinvestie dans la préparation et l'élaboration du dossier.

Le président adjoint de jury n'a pas à valider le choix des thèmes, des problématiques et des lieux de stage. Il peut toutefois lors de sa première visite, faire part à l'équipe pédagogique, de ses observations quant à la faisabilité et la cohérence des thèmes proposés.

3) L'INTERROGATION INDIVIDUELLE A PARTIR DU DOSSIER (porté préalablement à la connaissance du jury)

a) Exposé du candidat sur son dossier (10 minutes)

Cette partie vise à évaluer la démarche méthodologique et les conclusions qui en sont tirées :

- présentation et justification de la problématique,
- description de la démarche méthodologique,
- origine et traitement des données,
- pertinence des conclusions ou des solutions.

En cas de dossier collectif, le candidat est évalué à partir de sa problématique individuelle, mais il doit avoir une vue d'ensemble du dossier. Il expose son rôle spécifique dans l'élaboration du dossier et les conclusions personnelles qu'il en tire.

b) Réponses à des questions ouvertes des examinateurs sur le dossier (20 minutes)

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à argumenter, à hiérarchiser et synthétiser ses propos et enfin sa connaissance technique du dossier. Les questions sont en rapport avec le dossier et restent dans le cadre du programme.

4) MODALITES D'EVALUATION

L'épreuve est évaluée par deux examinateurs : un enseignant de technologie alimentaire et un enseignant de sciences économiques et sociales.

Le dossier donne lieu à une notation dans la limite de 30% de la note finale. Le dossier est transmis aux membres du jury un mois avant l'épreuve, afin d'en faire l'évaluation et de permettre à celui-ci de préparer les questions.

II - INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CONTROLES EN COURS DE FORMATION

Les enseignants organisent deux contrôles en cours de formation permettant d'évaluer l'ensemble des objectifs disciplinaires de technologie alimentaire, de sciences économiques et sociales et d'histoire-géographie en testant et en mobilisant éventuellement les acquis du stage «Territoire et développement».

1) OBJECTIF DE L'EPREUVE

Evaluer la capacité des candidats à mobiliser des connaissances pour expliciter des problèmes économiques et territoriaux en rapport avec une situation technologique débouchant sur une ou des applications de technologie agroalimentaire.

2) MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Organisés avant les vacances de printemps de l'année terminale, les contrôles prennent une forme écrite ou orale et peuvent faire appel à des documents. La note de l'épreuve est la moyenne de ces deux contrôles.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE